

Baignoire trop haute ?

...Toilettes trop basses ?

...Étage difficilement accessible ?

...Risque de chute dans votre logement ?



✓ ADOPTEZ UN LOGEMENT ADAPTÉ !

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
VOUS AIDE À RÉALISER DES TRAVAUX D'ADAPTATION



Prime de **1 000 €** maximum, non liée aux ressources,
reconductible **TOUS LES 3 ANS** et cumulable à d'autres aides publiques.

CONDITIONS À RESPECTER

- Avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap
- Réaliser des travaux favorisant votre indépendance, votre sécurité et facilitant votre vie dans le logement.

> L'aide est versée sur présentation des factures acquittées.



IMPORTANT

Anticiper votre projet en contactant le Guichet unique d'information sur l'habitat.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME DOIT ÊTRE DÉPOSÉ COMPLET

AVANT LE LANCÉMENT DES TRAVAUX

LE DOSSIER EST DISPONIBLE AUPRÈS
DU GUICHET UNIQUE D'INFORMATION SUR L'HABITAT DE LA CAPSO
SITUÉ 1, ALLÉE DU PARC À SAINT-OMER
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ LE **03 74 18 22 20**



guih guichet unique
d'information sur l'habitat
AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER